



Compte-rendu de l'audioconférence DRFiP67 entre direction et organisations syndicales du 18 janvier 2021 État des lieux – Covid-19

1) Situation sanitaire Covid 19 à la DRFiP67 au jeudi 14 janvier 2021

Sur 1 359 agents recensés, 1 151 sont au travail : 827 sont présents et 324 en télétravail (dont 81 nomades), 7 agents sont en ALD fragilité, 1 en « septaine » et 3 en « autres situations ». Il y a 71 cas Covid à la DRFiP67 depuis le début de la pandémie. 2 nouveaux cas Covid : Trésorerie de Niederbronn et SIP-SIE Sélestat

2) Télétravail

Cadastre : le télétravail est possible pour les missions « télétravaillables » et des écrans supplémentaires de 24 pouces seront déployés sur demande (notamment pour les dessinateurs).

3) Remboursement forfaitaire des frais de repas

Selon la direction, il n'y a pas de remboursement forfaitaire des frais de repas (prévu en période Covid) pour les agents de la Paierie Régionale malgré la fermeture de la restauration collective durant la période de fin d'année 2020 au motif que celle-ci serait uniquement due à la faible fréquentation en cette période de congés de fin d'année.

Intervention de la CGT : si la fermeture du restaurant de la Région est liée à la faible fréquentation, c'est bien la période Covid et le télétravail qui en découle qui a entraîné cette faible fréquentation (l'année précédente, la restauration était ouverte durant cette période). Alors pourquoi les agents de la Paierie Régionale ne pourraient-ils pas bénéficier de ce remboursement ? Réponse de la direction : nous appliquons les consignes du national, donc c'est non !

4) Questions diverses

Intempérie : En cas d'absence pour intempérie « neige », à défaut de télétravail, il faudra « rattraper ».

Déménagement sur Molsheim : optimisme « spatial » de la Direction ; la distanciation sociale serait assurée puisqu'il reste des espaces vides et que le plexiglas sera fourni à la demande.

Site de Wissembourg : problème de chauffage depuis décembre. La réparation ne serait pas envisageable, car les fuites proviennent du système de clim réversible. C'est au propriétaire d'effectuer des réparations. Des radiateurs d'appoint seront néanmoins fournis. Enfin !

Non-application du jour de carence pour les agents présentant les symptômes Covid ou étant cas contact, lorsque le télétravail n'est pas possible. Cela jusqu'au 31 mars 2021, mais uniquement via la déclaration sur la plateforme Amélie.fr de la CNAM.

Covoiturage des couples et remboursement du forfait durable : les couples DGFIP pourront chacun bénéficier des jours de parcours en co-voiturage pour le calcul du nombre de jours nécessaires.

En réponse à une question CGT : pas de vaccination de prévu pour les agents de la DRFiP67 qui sont en contact avec le public car « nous ne sommes pas prioritaires » et « nous prenons toutes les précautions d'usage ». Les RDV en ligne sont à privilégier.

Votre représentant CGT :
Gilles STREICHER

**N'hésitez pas à faire remonter vos difficultés, questions et sollicitations
par l'intermédiaire de la CGT Finances Publiques 67 :**

cgt.drifip67@dgfip.finances.gouv.fr

CGT Finances Publiques 67 – 4 Place de la République
CS 51002 – 67070 STRASBOURG Cedex
06 81 20 36 05 ou (0049) 176 7666 49 43 ou 03 88 15 38 52
www.dgfip.cgt.fr/67/ – cgt.drifip67@dgfip.finances.gouv.fr